

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Experts privés
- Avocats
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Juristes
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'oeuvre
- Assureurs

Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de vingt heures par an ou quarante heures sur deux années consécutives

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Appréhender les différentes expertises d'assurance
- Discerner les domaines et limites d'intervention
- Identifier les objectifs de chaque mission
- Comprendre le déroulement d'une expertise d'assurance

**PROGRAMME**

- La terminologie en expertise d'assurance
- Les experts dommage IRD
- Les experts P.J
- L'expertise R.C.D
- L'expertise construction CRAC
- Rôle de l'expert d'assurance en expertise judiciaire
- Rapports avec les compagnies
- Efficience d'une expertise d'assurance
- Déroulement d'une opération d'expertise d'assurance

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463**

**du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires**

